



**DE  
SANSSAC L'EGLISE**

43320

Tél. 04.71.08.64.43

e-mail : mairie.sanssac@orange.fr

Réunion du conseil municipal du **Vendredi 28 mai 2021 à 20h15**

**Le présent document vaut convocation pour participation à une mission d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.**

L'ordre du jour sera le suivant :

- Adoption du procès-verbal des décisions du 14 avril 2021
- Création d'un poste d'adjoint administratif
- Rajout du cadre d'emploi d'adjoint administratif sur le régime indemnitaire
- Tableau de tenue des urnes pour les élections, informations sur les prescriptions, compte rendu de la commission électorale, organisation à la salle socioculturelle.
- Choix de l'architecte pour la construction de la mairie

Questions diverses :

- vente du terrain le long de la déchèterie

Excusés :

Mr COSME Vincent donne procuration à Mr BARRET Denis  
Mme DELMAS Marie-Claude donne procuration à Mr MAZOYER Gérard  
Mme CHACORNAC Emmanuelle donne procuration à Mme FELGINES Florence  
Mr BOYER Joseph donne procuration à ?

Désignation du secrétaire de séance :

## **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU 14 AVRIL 2021**

Décision :

Pour :

Abstention :

Contre :

---

### **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF**

(présenté par Jean-Yves)

L'agent d'accueil termine son contrat à durée déterminée le 12 juillet 2021. Ce contrat pour accroissement saisonnier était pour 6 mois et il ne peut pas aller au-delà.

Il est nécessaire de pérenniser cet emploi pour assurer l'accueil du public, traiter le courrier, les mails, gérer les réservations de la cantine, l'état civil, prendre en main les élections, le suivi du cimetière....

Je vous propose de créer un poste de catégorie C sur le grade d'adjoint administratif avec une durée hebdomadaire de service de 29 heures à partir du 12 juillet 2021.

Décision :

Pour :

abstention :

contre :

---

### **RAJOUT DU CADRE D'EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF SUR LE REGIME INDEMNITAIRE**

(présenté par Jean-Yves)

Par délibération du 3 décembre 2019, le conseil municipal a instauré le régime indemnitaire de fonctions de sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Ce régime se compose de deux éléments l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle, et le complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Les bénéficiaires de l'IFSE sont les titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel, les agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel à l'exclusion des contrats inférieurs à 6 mois inclus.

Cette indemnité est versée en tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées par les fonctionnaires. Chaque emploi ou cadre d'emploi est réparti entre différents groupes de fonctions au regard des critères professionnels suivants : des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception, de la technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions, des sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Pour la catégorie C, 3 corps figurent dans la délibération du 3 décembre 2019 à savoir les agents de maîtrise territoriaux, les adjoints techniques territoriaux dans le cadre de l'école et celui de la voirie. Je vous propose donc de rajouter le corps des adjoints administratifs avec les critères suivants :

ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		Montant mini	Montant maxi
Groupe de fonctions	Emplois		
Groupe 2	Agent d'exécution, agent d'accueil	500	10 800

L'autorité territoriale arrêtera les montants individuels en tenant compte des critères suivants :

- Expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions
- Implication et disponibilité
- Relations avec le public
- Polyvalence des tâches
- Autonomie

**TABLEAU DE TENUE DES URNES POUR LES ELECTIONS, INFORMATIONS SUR LES PRESCRIPTIONS, COMPTE RENDU DE LA COMMISSION ELECTORALE, ORGANISATION A LA SALLE SOCIOCULTURELLE.**

(présenté par Jean-Yves)

**Tenue des bureaux de votes**

**Election régionale du 20 juin 2021**

De 8 h à 10 h 30			
De 10 h 30 à 13 h			
De 13 h à 15 h 30			
De 15 h 30 à 18 h			

Dépouillement

**Election départementale du 20 juin 2021**

De 8 h à 10 h 30			
De 10 h 30 à 13 h			
De 13 h à 15 h 30			
De 15 h 30 à 18 h			

Dépouillement

**Election régionale du 27 juin 2021**

De 8 h à 10 h 30			
De 10 h 30 à 13 h			
De 13 h à 15 h 30			
De 15 h 30 à 18 h			

Dépouillement

## CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAIRIE

(présenté par Jean-Yves)

La réception des offres de maîtrise d'œuvre concernant le projet de construction d'une mairie était le 14/05/2021.

L'ouverture des plis a eu lieu le 17/05/2021, cependant tous les dossiers reçus manquaient de précisions.

De ce fait, sur conseils de la SPL, des précisions ont été demandées à tous les candidats via la plateforme le 17 mai avec un retour pour le 19 mai.

Le jeudi 20 mai 2021, la commission d'appel d'offre a étudié les offres, en présence de Mme PEZZIARDI Annie de la SPL.

5 architectes ont présenté une offre :

- SCP BERGER GRANIER
- LET'S GO
- FARGETTE
- STRAT&GIE
- COILLOT

Le règlement de consultation prévoyait 3 critères de sélection :

Critère n°1 : Montant de l'offre, pondéré à 55 %

Critère n°2 : Note méthodologique, pondérée à 30 %

Critère n°3 : Références, compétences, pondérée à 15 %

### Résultats :

	SCP BERGER GRANIER	LET'S GO	Atelier David FARGETTE	STRAT&GIE	Benoit COILLOT
TOTAL / 100	89.25	93.35	92.53	85.68	85.88

En application des critères pondérés de sélection, après présentation du rapport d'analyse des offres, il s'avère que l'offre de la société LET'S GO est l'offre économiquement la plus avantageuse, tant d'un point de vue technique que financier.

La commission d'appel d'offre propose l'attribution du marché à LET'S GO architecte, mandataire de l'équipe d'ingénierie composée des cotraitants suivants : Michel SABADEL Economiste, BET structure MERIGEON, - AVP Ingénierie fluides pour un montant HT de 65 412 € soit 78 494.40 € TTC.

Le détail de l'analyse des offres est assez long, cependant il est à votre disposition en mairie.

Je vous demande de valider cette proposition et de m'autoriser à signer le marché et tous les actes en découlant.

Décision :

Pour :

Abstention :

Contre :